

## SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2022

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-deux, le dix-neuf septembre à quatorze heures, le Comité Syndical, s'est réuni à l'Hôtel d'Orléans à Albi, après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Date de convocation :**  
13 septembre 2022

**Date d'affichage :**  
13 septembre 2022

**Nombre de délégués en exercice :** 60

**Délibération n° :** 19092022 / 2.2

**Nombre de voix délibératives :**  
42 : Délibération n°1 et n°2.1  
44 : Délibérations n° 2.1 à n° 6.7

**Membres titulaires présents : 35**

Alain ASTIE (pouvoir de Didier GAVALDA), Denis BAYLE, Jacques BIAU (pouvoir de Pierre ESCANDE), Alain BOUISSET, Sylvain CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean ESQUERRE, Jean-Marc FEDOU, Lionel GERVAUX, Gilles GINESTET, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Xavier ICHARD, Eric LEROUX, Nicolas LEROUX (pouvoir de Vincent COLOM), Didier MAHOUX (pouvoir de Patrice JACQUET), Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER (pouvoir de Franck MONNERET), Marc MONTAGNÉ, Alain OURLIAC, Jean-Claude PINEL, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jean-Marc SOULAGES, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER, Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

**Membres titulaires représentés : 2**

Christian CAYRE (représenté par Jean-Louis ROUSSEL), Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET).

**Membres suppléants présents : 2**

Jean-Louis ROUSSEL (représente Christian CAYRE), Martine HOUDET (représente Elian COMENT).

**Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 7**

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Vincent COLOM (pouvoir à Nicolas LEROUX), Didier GAVALDA (pouvoir à Alain ASTIE), Pierre ESCANDE (pouvoir à Jacques BIAU), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Patrice JACQUET (pouvoir à Didier MAHOUX), Franck MONNERET (pouvoir de Daniel MAYNADIER).

**Membres titulaires excusés : 16**

Jean-Paul ALRAN, Jean-Charles BALARDY, Bernard BARRIER, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Alain LEMONNIER, Marc MADERN, Noël MEYSSONNIER, Jean-Paul RAYSSAC, Jacques SALVETAT, Mickaël VIATGE.

### **Objet : Election d'un Vice-président représentant le secteur « Trois Rivières »**

Monsieur le Président rappelle que les statuts du SDET stipulent que le bureau du SDET est constitué d'un président, de treize Vice-présidents à raison d'un représentant pour chaque secteur d'énergie et deux vice-présidents supplémentaires à raison d'un membre par commune de plus de 40 000 habitants, désigné parmi les délégués représentant ladite commune au comité syndical.

Il expose que suite au décès de M. Henri REYJAUD, le comité syndical, de nouveau au complet après les 3 désignations mentionnées au point 2.1, doit procéder à l'élection d'un nouveau Vice-président représentant le secteur « Trois Rivières ».

Monsieur le Président fait appel à candidature.

Il indique que 1 (une) candidature a été déposée, à savoir :

- M. Didier MAHOUX

Il est alors procédé au **premier tour de scrutin**.

Les opérations de vote terminées, le dépouillement donne les résultats suivants :

Délégués présents : 37

Nombre de pouvoirs : 7

Délégués présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Votants (bulletins déposés) : 44

Suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0

Suffrages blancs (art. L.65 du code électoral) : 0

Suffrages exprimés : 44

Majorité absolue : 23

PRÉNOM ET NOM DU CANDIDAT	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS
Didier MAHOUX	44 (quarante-quatre)

**M. Didier MAHOUX**, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, **est proclamé Vice-Président**, représentant **le secteur « Trois Rivières »**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.

Certifié conforme

A Albi, le 19 septembre 2022

**Le Président,**  
**M. Alain ASTIE**

